



De kits d'outils, complets & actualisés, pour développer la formation interne

La loi du 5 septembre 2018 relative à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a confirmé les obligations des entreprises relatives à la formation, et a élargi les possibilités d'innovation en matière de formation. Elle a, en outre, apporté une nouvelle réglementation très ouverte relative aux **modalités de formations**, particulièrement concernant la **formation en situation de travail** (Décrets n°2018-1330 du 28 décembre 2018 et n°2018-1341 du 28 décembre 2018).

Ces modalités innovantes permettent ainsi d'optimiser les parcours de formation en formant **plus de salariés et mieux**. Cependant, elles nécessitent de **mettre en place une organisation adaptée** et elles requièrent des **exigences en termes administratifs**, pour en assurer la **traçabilité**.

La FEP met à disposition des entreprises de propreté un **outil simple de présentation de la formation interne** (différentes modalités, caractéristiques, exigences réglementaires) et **trois kits de modèles/trames de justificatifs**, accessibles sur le web (portail du Monde de la Propreté) et personnalisables.

Kit n°1 : Trames de justificatifs pour la formation interne en salle

<https://www.monde-proprete.com/kit-1-trames-justificatifs-pour-la-formation-salle>

- Programme de formation, déroulé pédagogique (avec un exemple pré rempli), feuilles de présences, évaluation de la formation, attestation de formation.

Kit n°2 : Trames de justificatifs pour la formation au poste de travail

<https://www.monde-proprete.com/kit-2-trames-justificatifs-formation-en-situation-de-travail>

- Evaluation amont/aval – Référentiel de l'agent de propreté modifiable avec cases à cocher, protocole Individuel de Formation (PIF), déroulé pédagogique, attestation de formation.

Kit n°3 : Trames de justificatifs pour la formation avec Libero 3.0

<https://www.monde-proprete.com/kit-3-trames-justificatifs-formation-libero-3.0>

- Protocole Individuel de Formation (PIF) pré rempli, comprenant l'identification des compétences visées par la formation « agent de services », le parcours de formation (programme, déroulé, modalités, durée), évaluation des compétences acquises, attestation de formation.

Lien internet direct pour accéder à la formation interne :

<https://www.monde-proprete.com/les-principes-cles-de-la-formation-interne>

VOS CONTACTS PRES DE CHEZ VOUS

Votre conseiller Inhni habituel ou appeler le 01 70 61 40 22 ou contact sur :
<http://www.inhni.com/entreprises/centres-inhni.html>

Votre conseiller Opérateur de Compétences habituel ou appeler le 01 46 77 21 21 contact sur :
<http://opca-transports.fr/en-region>